

**CERTIFICAT D'UNIVERSITE  
« COMPTABILITE APPROFONDIE ET FISCALITE DES ENTREPRISES  
EN POLYNESIE FRANCAISE »**

➤ **RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE**

Sylvie KUGELMANN  
Professeur agrégée  
d'économie-gestion  
à l'UPF

Intervenant :  
Fabien LARCHER  
Expert-comptable

➤ **CALENDRIER**

Formation ouverte  
à la demande  
pour un minimum de  
15 inscrits

➤ **LIEU DE  
FORMATION**

Campus d'Outumaoro  
Université  
de la  
Polynésie française

**Objectifs et compétences développées**

Cette formation, sanctionnée par un certificat d'université, permet aux salariés possédant déjà des notions de comptabilité d'entreprise d'approfondir leurs connaissances en comptabilité mais aussi de connaître les obligations sociales et fiscales des entreprises polynésiennes, pour pouvoir mieux s'insérer dans le marché local de l'emploi ou envisager une évolution professionnelle vers un emploi plus qualifié.

**Public et conditions d'accès**

Professionnels ayant déjà acquis des notions de comptabilité d'entreprise ou ayant validé le certificat d'université « Comptabilité des entreprises privées » et titulaires au minimum d'un baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence ou bénéficiaires d'une Validation des Acquis Professionnels.

**Débouchés**

Emplois de comptables dans les services comptables et financiers des entreprises privées.

**Organisation pédagogique**

Cours du soir : théorie et travaux pratiques

**Durée**

60 heures

**Cursus**

**UE 1 . Approfondissements de comptabilité d'entreprise (30 h)**

- Mise à jour des connaissances sur la réglementation comptable
- Etude détaillée des travaux comptables de fin d'exercice et d'opérations complexes : mouvements sur les capitaux, regroupements d'entreprises ...

**UE 2 . Obligations sociales et fiscales des entreprises en Polynésie française (30 h)**

- Etude détaillée des principaux impôts et taxes : la patente, la TVA, l'impôt sur les transactions, l'impôt sur les bénéfices des sociétés, la CST.
- Etude détaillée des obligations sociales des entreprises : calcul des cotisations sur salaires et déclarations à la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS).

**Validation**

Contrôle continu

**Frais de formation**

70 000 F